

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2018
CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. Stéphan PINAUD – Patrick LEMOINE– Anne-Sophie ASCHER - Claude THOMAS- Joël RAVENEAU - Alain GAROUX - Pascal HUET –Jean-Paul FOUCHER - Francis KATCHATOUROFF

Représentés : néant

Absents : Philippe DURIEZ

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ASCHER

Ouverture de la séance : 19 h 15

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter une question à l'ordre du jour. Il s'agit de régulariser des écritures comptables. Accord à l'unanimité du conseil.

Approbation du compte-rendu du 6 septembre 2018 : Adopté à l'unanimité.

1/ NOMINATION CONSEILLER POUR ELECTION

Monsieur le Maire expose que suite à la réforme des listes électorales, loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016, vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 et conformément à l'article L.19 du code électoral, il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal qui ne doit pas être le Maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Si la commune souhaite désigner un suppléant, ce dernier doit être nommé dans les mêmes conditions que les membres titulaires et par la même autorité (maire, préfet ou président du TGD) et il convient de respecter l'ordre du tableau.

Conformément à l'ordre du tableau il est proposé Claude THOMAS. Le conseil décide de voter à mains levées.

Monsieur Claude THOMAS est élu dans la commission de contrôle des élections. Les autres membres sont inchangés.

OUI : 9 NON : néant ABSTENTION : néant

2/ NOMINATION DELEGUE SYNDICAT MIXTE NEGRON-ST MEXME

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'un élu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau délégué qui siègera au sein du syndicat du Négron-St Mexme en lieu et place de l'elu démissionnaire.

Il est proposé en titulaire : M. Francis KATCHATOUROFF et suppléant : Anne-Sophie ASCHER

Le conseil décide de voter à mains levées.

Monsieur Francis KATCHATOUROFF est élu à l'unanimité

Madame Anne-Sophie ASCHER est élue à l'unanimité

OUI : 9 NON : néant ABSTENTION : néant

3/ NOMINATION DELEGUE SUPPLEANT SYNDICAT CAVITES 37

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'un élu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant qui siègera au sein du syndicat « CAVITES 37 » en lieu et place de l'elu démissionnaire.

Il est proposé en délégué suppléant : Joël RAVENEAU

Le conseil décide de voter à mains levées.

Monsieur Joël RAVENEAU est élu à l'unanimité.

OUI : 9 NON : néant ABSTENTION : néant

4/ NOMINATION DELEGUE SUPPLEANT COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'un élu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant qui siègera au sein de la commission d'appels d'offres en lieu et place de l'élu démissionnaire.

Le conseil décide de voter à mains levées. Il est proposé : Francis KATCHATOUROFF

Monsieur Francis KATCHATOUROFF est élu à l'unanimité.

OUI : 9

NON : néant

ABSTENTION : néant

5/ NOMINATION DELEGUE SUPPLEANT SIEIL

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'un élu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant qui siègera au sein du syndicat « SIEIL » en lieu et place de l'élu démissionnaire.

Le conseil décide de voter à mains levées. Il est proposé : Stéphan PINAUD

Monsieur Stéphan PINAUD est élu suppléant du SIEIL à l'unanimité.

OUI : 9

NON : néant

ABSTENTION : néant

6/ NOMINATION DELEGUES CCCVL

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'un élu de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de nommer des nouveaux délégués au sein des commissions de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire en lieu et place de l'élu démissionnaire

SMICTOM

NOMS - PRENOMS	ADRESSE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TEL
RAVENEAU Joël		X		
THOMAS Claude			X	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOMS - PRENOMS	ADRESSE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TEL
HUET Pascal		X		

TOURISME

NOMS - PRENOMS	ADRESSE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TEL
Anne-Sophie ASCHER		X		

COFIL PEDT (projet éducatif de territoire)

NOMS - PRENOMS	ADRESSE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TEL
PINAUD Stéphan		X		
LEMOINE Patrick			X	

COMITE PILOTAGE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (COFIL PST)

NOMS - PRENOMS	ADRESSE	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TEL
PINAUD Stéphan		X		
RAVENEAU Joël			X	

7/ ENEDIS : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE

Monsieur le Maire informe que le décret n°2015-34 du 25 mars 2015, permet d'instituer la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité dans les limite du plafond autorisé par l'article R-2333-105-2 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette décision.

OUI : 9

NON : néant

ABSTENTION : néant

8/ AVIS CONSEIL MUNICIPAL SHEMA REGIONAL DES CARRIERES

Monsieur le Maire informe que le préfet de région a adressé à la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire un schéma régional des carrières élaboré par l'observatoire des matériaux des carrières.

Les élus ont reçu chacun le document en question.

Il convient de donner un avis sur ce schéma.

OUI : 9

NON : néant

ABSTENTION : néant

9/ MODIFICATION DES STATUTS CCCVL COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que la CCCVL exerce la compétence «eau» à titre optionnel et la compétence « assainissement collectif et non collectif » à titre facultatif.

La loi n°2018/702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » inscrit désormais la compétence « assainissement » parmi les compétences optionnelles figurant à l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales.

La CCCVL a opté par délibération en date du 25 octobre 2018 n°2018/277 d'exercer la compétence eau et assainissement collectif et non collectif des eaux usées à titre optionnel.

Ce classement est éligible à la DGF bonifiée.

Il est demandé au conseil de délibérer sur ce point.

OUI : 9)

NON : néant

ABSTENTION : néant

10/ DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe que suite à la convention signée afin de participer aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Candes St Martin, il convient de régulariser des écritures comptables ainsi qu'il suit :

* article 6817 : - 2 400 €

* article 657347 : + 2 400 €

Le conseil doit délibérer sur ce point.

OUI : 9

NON : néant

ABSTENTION : néant

11/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur le commerce de proximité. Il rappelle que la deuxième partie du local devait être louée par le repreneur du bar en commerce « multi-services ». Malheureusement, l'activité d'un tel commerce l'obligeait à recruter une personne et augmentait ainsi la masse salariale de son financement. Le projet financier est donc trop important par rapport à son budget.

En revanche, Monsieur le Maire a contacté un artisan qui souhaite s'installer à Candes Saint Martin, en qualité de Boulanger. Après plusieurs rendez-vous, le projet est sur le point d'aboutir avec la reprise du local pour installer son activité de boulanger. Cette personne louerait également la maison du 26 route de compostelle et souhaite débiter son activité durant le 1^{er} semestre 2019.

- Le prix du loyer du local serait de 320 € H-T et le loyer de la maison : 715 €.

- Numérotation des commerces de proximité : il est décidé d'attribuer pour le local coiffure le numéro 1 ter A et 1 ter B pour le deuxième commerce.

- Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal afin de modifier les horaires d'ouvertures au public. Il explique que pour des raisons familiales, la secrétaire de Mairie a demandé à pouvoir modifier ses horaires, ainsi qu'il suit :

- lundi : 10 h à 12 h
- jeudi : 15 h 30 à 18 h
- vendredi : 10 h – 12 h

La Mairie serait fermée le vendredi après-midi à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la secrétaire de Mairie ouvre la Mairie en cas de besoin des administrés en dehors des horaires d'ouvertures.

Le conseil a émis un avis favorable.

- Monsieur le Maire informe que les vœux du Maire se tiendront le samedi 5 janvier 2019 à 18 h 30 à la salle de la Prunelière.

- Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de voirie va être pris et il en lit le contenu, concernant la détérioration des chemins ruraux et sur les voies communales en cas de débardage de bois et d'en interdire l'accès aux véhicules lourds par période de pluie ou en période humide.

Une autorisation de la commune devra être demandée par les usagers auprès de la Mairie. L'arrêté sera transmis aux entreprises d'exploitation et aux propriétaires concernés.

- Monsieur le Maire fait part d'un entretien avec le SIEIL (syndicat d'électricité d'Indre et Loire) afin de pouvoir leur confier la gestion de l'éclairage public. Le SIEIL se chargerait de l'entretien, des réparations et des modifications d'éclairage... Un projet de convention va être proposée par le SIEIL.

- La Municipalité a saisi le CAUE. Un architecte du patrimoine chargé des monuments historiques va venir prochainement pour constater l'ampleur du problème et chercher une subvention.

La Séance est levée à 20 h 45

Le Maire,

Stéphan PINAUD

